



LA PLACE DU SPORT dans le débat présidentiel

Le sport serait-il enfin pris en compte dans le futur débat présidentiel ? On peut le penser. Le parti socialiste y consacre quelques lignes dans son projet autour du sport pour tous¹, l'UMP a été plus productif et y a consacré un débat et un document intitulé *Oser le sport*, articulé autour de quatre grandes propositions² : moderniser et professionnaliser le sport en

France, développer le sport à l'école, augmenter le nombre de pratiquants, accueillir des compétitions internationales. Les autres partis quant à eux sont plus timides, nous n'avons rien repéré de très tangible. Au-delà des positionnements de partis et dans la poursuite du travail prospectif mené à Grenoble en janvier dernier, nous souhaitons lancer quelques pistes de réflexion et pourquoi pas contribuer à construire le 5^e scénario. Ainsi, nous lançons aujourd'hui quelques thèmes au débat, thèmes qui à notre sens devront être pris en compte dans l'organisation du sport en France. Bien évidemment, il s'agit de thèmes sur lesquels il doit y avoir débat.

On ne peut pas être contre

En effet, certains thèmes présents à chaque fois dans les propos de nos édiles ne font pas débat : on ne peut pas être contre ! Qui peut être contre : le sport pour tous ? le renforcement de la pratique sportive pour ses vertus sociales éducatives de santé publique ? l'accessibilité de tous à la pratique sportive ? Qui peut être contre la parité dans la pratique sportive et dans l'accès aux responsabilités sportives des hommes et des femmes ? Qui peut être contre une reconnaissance du bénévolat ? Ces thèmes nous ne les écartons pas, bien au contraire, mais ils ne font plus débat. Il faut aujourd'hui une volonté politique pour apporter des réponses ? En revanche, sur les sujets suivants nous pensons qu'il y a débat.

Les thèmes qui font débat

Le dispositif de formation : aujourd'hui le dispositif de formation est complètement illisible, entre les formations jeunesse et

sports, les formations en STAPS et le certificat de qualification professionnelle, impossible de s'y reconnaître et de trouver une cohérence. Faut-il maintenir deux services publics de formation ? Ne faut-il pas mutualiser les formations jeunesse et sports et les formations en STAPS ? Sur le même sujet comment assurer la relève de la génération d'entraîneurs du baby-boom ?

Le sport professionnel : l'avenir du sport professionnel en France passe-t-il par une ligue fermée ? Pour le basket c'est décidé, pour le foot les plus grands clubs poussent une évolution dans ce sens. Comment cette nouvelle organisation qui serait de nature à rassurer les investisseurs, les sponsors mais également les collectivités assurées de « rentabiliser » leurs installations sportives (en étant certaines d'avoir un club au plus haut niveau) est-elle compatible avec notre système de montée-décence ?

Le sport de haut niveau : l'avenir du sport de haut niveau passe-t-il par la création d'écuries privées de type Lagardère ? Ce type d'initiative est-il pérenne ? Le jour où les actionnaires décideront de ne plus investir dans ces sportifs, que va-t-il se passer ? Les teams peuvent-ils prendre en compte toute la filière de formation de la détection à l'élite ou sont-ils là uniquement pour « sponsoriser » les sportifs accomplis ? Sur le modèle de Paris 2012, ne peut-on pas imaginer un dispositif de haut niveau mettant en présence le mouvement sportif, les collectivités, l'État et les entreprises ? Sur le même sujet, la formation de nos élites, doit-on laisser chaque club professionnel développer son centre de formation ? Ne faut-il pas favoriser des regroupements à l'échelle intercommunale autour de centres de formation multi-sports ?

Les équipements sportifs : l'avenir des équipements sportifs est-il public ? À terme est-ce aux collectivités de construire et financer les équipements sportifs ? Comment impliquer davantage les acteurs économiques dans la construction des équipements sportifs ? Nous pensons principalement aux équipements sportifs des clubs professionnels mais aussi aux équipements sportifs qui développent une offre marchande autour du loisir, du bien

être... Et pourquoi ne pas envisager une exception sportive qui permettrait aux collectivités de subventionner une partie de la construction des équipements sportifs à des maîtres d'œuvre privés ?

La place du mouvement sportif : l'avenir du sport en France réside-t-il dans plus de service public : État, collectivité, est-il dans le club, ou dans l'organisation marchande ? quels que soient les scénarios, le club sera central. Peut-on continuer à penser le sport avec autant de club. Tout comme nous souffrons en France d'un trop grand nombre de communes, le trop grand nombre de clubs est un frein à la structuration du mouvement sportif et à son efficacité.

Sur le même sujet, quelles doivent être les relations entre les fédérations sportives et l'État ? Faut-il continuer à maintenir cette tutelle économique et financière qui s'apparente d'après certains présidents à des négociations de marchands de tapis lors de la négociation des subventions ou à donner une plus grande autonomie au mouvement sportif dans le cadre de véritables contrats d'objectifs ?

Ces thèmes ne sont certes pas exhaustifs mais ils permettent de lancer le débat. Nous vous invitons à réagir sur nos différents supports. En nous écrivant à info@infosport.org en participant à notre liste de débat sport@territorial.fr (inscription sur infosport), en nous envoyant un courrier par fax au : 05 61 07 28 45.

Bonne rentrée.



Patrick Bayeux
Maître de conférences
en gestion et droit
du sport, université
de Toulouse



Jacques Vergnes
Président de Sports
et territoires

1. <http://projet.parti-socialiste.fr/tag/le-texte-du-projet/>

2. <http://www.ump.org/site/dossiers/Societe/ActualiteSocieteAffiche.php?idActualiteSociete=4>